

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 mai 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur René Chalifoux, directeur général
Me Roch Sergerie, greffier qui prend note des délibérations.

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h.

2022-05-249 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-250 DROIT DE PASSAGE - COURSE À PIED - ÉCOLE DES BONS-VENTS.

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de madame Marie-Christine Lemay, enseignante de l'École des Bons-Vents le 4 avril 2022 pour une course à pied qui aura lieu le 25 mai 2022;

CONSIDÉRANT que madame Lemay demande l'autorisation d'utiliser certaines rues de Mercier dans le cadre de cette course de 1 km et de 1.5 km;

CONSIDÉRANT que quatre départs sont prévus à 15 minutes d'intervalle;

CONSIDÉRANT que le premier départ devrait se faire à 9 h 25 et que le dernier départ est prévu à 10 h 10;

CONSIDÉRANT le trajet proposé par madame Lemay;

CONSIDÉRANT la demande afin que le service de police de la Ville de Mercier soit mis à contribution pour assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction - loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le droit de passage dans les rues de Mercier pour l'évènement qui aura lieu le 25 mai 2022 (ou 26 mai 2022 en cas de pluie);
- QUE le service de police soit avisé afin d'assurer la sécurité des jeunes lors de l'évènement;
- QUE ce Conseil permette l'utilisation de la poudre de couleur pour le volet festif de l'évènement soulignant le 10^e anniversaire de l'école et le retour de la course après la pause COVID.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-251 MANDAT DE REPRÉSENTATION - DHC - EXPROPRIATION.

CONSIDÉRANT l'expropriation de certaines propriétés dans le cadre du projet *Le Boisé dans un grand jardin*;

CONSIDÉRANT la prise en charge des procédures d'expropriation dans le cadre de la stratégie découlant dudit projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme d'avocats DHC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- D'octroyer le mandat de représentation de la Ville dans le cadre du projet *Le Boisé dans un grand jardin* à la firme d'avocats DHC.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-252 MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC GPR POUR LES LEVÉS GÉOPHYSIQUES.

CONSIDÉRANT la nouvelle soumission reçue de la firme Géophysique GPR international inc. au montant de 39 720.00 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT qu'il était initialement le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres sur invitations organisé par Technorem;

CONSIDÉRANT que la demande faite par la direction des travaux publics et génie est conforme au règlement 2018-959 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE la résolution 2021-10-397, qui octroyait le contrat selon la soumission initiale au montant 35 475.00 \$ à l'exclusion des taxes, soit remplacée à toutes fins que de droit;
- QUE l'augmentation de 4 245.00 \$ pour la réalisation en 2022 soit autorisée et que le contrat soit octroyé à la société Géophysique GPR international inc. sur la base des prix unitaires soumis pour un montant total de 39 720.00 \$ à l'exclusion des taxes selon les termes et conditions de ce dernier;
- QUE cette dépense soit financée dans la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-253 RÉORGANISATION DE LA DIRECTION – URBANISME, PERMIS ET INSPECTION.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la direction générale et par la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- D'abolir le poste de secrétaire à la direction - urbanisme, permis et inspection;
- DE créer un second poste de technicien - urbanisme;
- DE nommer madame Chantal Moquin au poste de préposée à l'administration; comme originalement le poste de préposé.e à l'administration est de 21 heures, les 11 heures supplémentaires seront pour différentes demandes en termes de secrétariat et aussi pour le guichet unique.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-254 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter notre demande de subvention pour la bibliothèque, nous devons, en nouveauté cette année, adopter une politique de développement de la collection;

CONSIDÉRANT que cette politique est en place depuis plusieurs années au niveau administratif et que le ministère demande son adoption par le conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction - loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la Politique de développement des collections de la bibliothèque afin de compléter la demande de subvention au ministère de la culture;
- QUE le directeur - loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Éric Lelièvre, soit mandaté pour signer, au nom de la Ville, tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-255 ACHAT D'UNE POLISSEUSE À PLANCHER ET D'UNE AUTORÉCUREUSE.

CONSIDÉRANT la demande de prix faite par la direction des travaux publics et du génie;

CONSIDÉRANT que le Groupe Sanico a présenté la meilleure offre;

CONSIDÉRANT que le Groupe Sanico est notre fournisseur actuel de produit ménager, ce qui facilitera l'approvisionnement pour les pièces et produits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE les achats au montant de 5 668.20 \$ à l'exclusion des taxes auprès de Groupe Sanico soient autorisés selon les termes et conditions de la soumission reçue;
- QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement sur une période de trois ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-256 NOMINATION - INSPECTEUR - PERMIS ET BÂTIMENT.

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur - permis et bâtiment depuis le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage faite à l'interne et à l'externe du 12 novembre 2021 au 30 avril 2022 pour le poste, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que 20 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT que six candidats ont été rencontrés pour une première entrevue et que trois de ces candidats se sont désistés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Sebastian Diaz au poste d'inspecteur - permis et bâtiment;

- QUE la nomination soit effective à compter du 25 mai 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, sous la classe 6, échelon 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-05-257 NOMINATION - DIRECTEUR - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur - urbanisme, permis et inspection depuis le 18 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'externe par la société Talinko du 11 mars au 22 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la période d'affichage, la société Talinko nous a soumis trois candidatures;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT que ces trois candidats ont été rencontrés pour une première entrevue et qu'un candidat a été rencontré pour une seconde entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Robert Denis à titre de directeur à la direction - urbanisme, permis et inspection;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Denis soit le 6 juin 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe E1, échelon 12;
- QUE six semaines de vacances lui soient accordées.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

Le conseiller, monsieur Tony Bolduc, procède à divers remerciements, souhaite la bienvenue aux nouveaux employés nommés et rappelle aux citoyens de faire preuve de prudence dans les rues de la Ville.

La mairesse, madame Lise Michaud, souhaite également la bienvenue aux nouveaux employés nommés.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-05-258 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité